

#### **ANNEXE 4 : Formulaire Question et Réponses**

Remarque : Si la question ne peut être liée à un paragraphe, mentionnez « généralités » dans la première colonne.

<b>Paragraphe</b>	<b>N° de page</b>	<b>Langue</b>	<b><u>Question</u></b>	<b><u>Réponses</u></b>
E1	30	FR	<p>- Dans le cahier spécial des charges, à la page 30, il est indiqué : « <i>L'appareil dans son ensemble ne peut excéder un poids de 1500 kg. La longueur (mesure externe) de l'appareil, bande de transport comprise, ne peut dépasser 500 cm</i> ».</p> <p>Lors de la visite sur place obligatoire, il s'est avéré que l'aéroport a fait connaître à la Douane une charge au sol de 3000 kg. La machine que nous avons en vue pèse 1550 kg. Il s'agit d'un dépassement de 50kg. Est-ce autorisé ?</p>	Le dépassement demandé de 50 kg est autorisé.
Généralités		FR	<p>- Concernant les convoyeurs à bandes complémentaires, doivent-ils être ajoutés pour atteindre une longueur totale de 5 mètres ou la préférence va-t-elle à un prix au mètre courant ?</p>	La préférence du pouvoir adjudicateur va à un prix au mètre courant.
Généralités		FR	<p>Nous aurions aussi voulu savoir s'il s'agit de convoyeurs à bandes motorisés ou non motorisés. Lors de la visite sur place obligatoire, la Douane a indiqué que l'objectif est que les passagers mettent leurs bagages sur le convoyeur à bandes. Dans ce cadre, il faudrait que les convoyeurs à bandes soient activés pour que les bagages passent dans le scanner. Il semble donc aller de soi que les convoyeurs à bandes doivent être motorisés mais nous voudrions en être sûrs.</p>	Tant les convoyeurs à bandes motorisés que non motorisés sont possibles tant qu'ils remplissent leur fonction.
Généralités		FR	<p>- Concernant le générateur, nous voudrions savoir quel est précisément son objectif. Pourriez-vous nous apporter plus d'informations à ce propos ?</p>	Le système de scanning ne doit pas nécessairement pouvoir être alimenté par une source externe et indépendante mais il doit cependant pouvoir être branché sur une prise électrique classique de 220 volts.

D10	28	FR	À la page 28 du cahier spécial des charges, il est indiqué : « Dans son offre,..... faire une proposition de service level en cas de prestations insuffisantes ». Qu'est-ce qui est précisément visé, un plan de sauvegarde ?	Par « service level », on entend : un ensemble de conventions en matière de qualité et de vitesse du service en cas de perturbations et de pannes, avec mention des sanctions (amendes).
E2.2	31	FR	À la page 31 du cahier spécial des charges, il est indiqué : « À cet effet, au moins un graveur de CD/DVD, une clé USB externe ou un HDD externe doivent être livrés et joints, avec la capacité de stockage nécessaire pour une année d'usage intensif du scanner à bagages (indiquer la capacité de stockage minimale en gigabites, avec un nombre indicatif d'images scannées pouvant être stockées par résolution ». Afin d'obtenir une estimation de la taille du disque dur, combien de scans sont globalement pris par jour (indicatif) ?	En moyenne, il y aura 80 à 120 scans par jour.
E2.2	31	FR	À la page 31 du cahier spécial des charges, il est indiqué: « Le système doit pouvoir prendre en charge une extension d'un deuxième (ou troisième) écran et/ou pouvoir être géré à distance ». Pouvez-vous décrire précisément ce que vous voulez dire par « pouvoir être géré à distance » ? Les images doivent-elles pouvoir être lues à distance ? Qu'est-ce qui doit exactement être possible à distance ?	Les opérateurs veulent aussi disposer de la possibilité de pouvoir observer les images depuis leur bureau qui se trouve près de la zone de sortie, à savoir à une distance d'environ 5 mètres du lieu où le scanner à bagages se trouvera.
E2.2	31	FR	À la page 31 du cahier spécial des charges, il est indiqué que l'écran 3D doit être compatible. À la page 32, il est indiqué : « Concernant le logiciel, le pouvoir adjudicateur souhaite un système qui puisse indiquer les objets détectés, de sorte que ces photos puissent ultérieurement être utilisées comme matériel de référence et qui - offre plusieurs angles de vues ; - génère une vue en profondeur ; - affiche les objets de plusieurs manières ».	La 3D n'est pas une exigence mais peut être proposée en option.

			En ce qui concerne un écran compatible 3D et la 3D en général, ce n'est possible que par le biais d'une tomographie. Ce, alors qu'il est indiqué à la page 29 que la machine à rayons X doit satisfaire à ce qui suit : « <i>Image en 2D, tant horizontale que verticale</i> ». Quel est l'objectif précis d'un écran avec possibilités 3D ?	
E3	33	FR	À la page 33 du cahier spécial des charges, le sujet de la formation est abordé. Que faut-il fournir comme formation ? S'agit-il d'analyse d'imagerie ou uniquement d'une formation d'opérateur ?	La formation doit aussi comprendre une formation d'analyse d'imagerie.
Généralités		FR	Est-ce que la pièce test est une Standard Test Piece (STP)?	Tant le kit EWSTP que le coffre ordinaire STP peuvent être utilisés, en tenant compte du fait que le kit STP doit être repositionné par vue.
Généralités		FR	Pouvez-vous expliquer ce qu'est exactement le test sur place ?	Les tests auront lieu à l'endroit où le scanner à bagages est installé, à savoir dans le hall d'accueil à l'aéroport d'Ostende.
E2.1	30	FR	Pouvez-vous expliquer cette fonction ? : « <i>Le système doit pouvoir être utilisé de deux manières, tant manuellement qu'automatiquement</i> ». (Page 30).	Le système doit fonctionner automatiquement. En cas de panne, les objets à scanner qui se trouvent encore sur la bande de transport doivent pouvoir facilement être enlevés manuellement.
E2.1	30	FR	Pouvez-vous nous expliquer ce qui est indiqué à la page 30 du cahier spécial des charges ? : « <i>Le scanner à bagages doit résister aux conditions climatiques maritimes</i> ». Un scanner à bagage à rayons X résistant à la corrosion couvrirait-il cette exigence ?	Un scanner à bagage à rayons X résistant à la corrosion couvre cette exigence.
E2.2	31	FR	À la page 31 du cahier spécial des charges, il est indiqué : « <i>Le PC et les accessoires correspondants est connecté à un onduleur électrique. Cet onduleur prévoit une</i>	Le PC doit s'éteindre automatiquement.

			<p>autonomie de 15 minutes et est capable d'éteindre l'appareil de manière contrôlée ». Pouvez-vous nous éclairer ; le PC doit-il s'éteindre automatiquement ou l'opérateur doit-il effectuer cette opération ?</p>	
E2.2	31	FR	<p>À la page 31 du cahier spécial des charges, il est indiqué : « Toutes les images obtenues par rayons X, images converties en un autre format (par exemple : jpeg, png, bmp) doivent pouvoir être stockées localement. Les possibilités de stockage doivent être aussi élevées que possible. Le système de stockage doit être conçu de manière redondante de telle manière que la récupération des images enregistrées puisse de faire facilement ». Pouvez-vous nous indiquer si un double disque dur est requis pour prévoir le système de stockage selon une construction redondante ?</p>	<p>Les soumissionnaires sont libres de choisir les moyens (double disque ou autres) pour satisfaire aux exigences fixées.</p>
E2.2	31	FR	<p>À la page 31 du cahier spécial des charges, il est indiqué : « Il doit être possible de convertir les images en formats de type BMP ou JPEG ». Est-ce que cela doit se faire automatiquement ou pas ?</p>	<p>Cela doit uniquement pouvoir être réalisé sur demande des opérateurs.</p>
E2.2	31	FR	<p>À la page 31 du cahier spécial des charges, il est indiqué : « À cet effet, au moins un graveur de CD/DVD, une clé USB externe ou un HDD externe doivent être livrés et joints, avec la capacité de stockage nécessaire pour une année d'usage intensif du scanner à bagages (indiquer la capacité de stockage minimale en gigabites, avec un nombre indicatif d'images scannées pouvant être stockées par type de résolution ». Qu'est-ce qu'un usage intensif du scanner à bagages et quel est le nombre d'images en une année ? Il s'agit de tenir compte d'une capacité de stockage.</p>	<p>En moyenne, il y aura 80 à 120 scans par jour.</p>

Généralités			Quelle doit être la hauteur du sol (= tapis du scanner à rayons X)?	La hauteur de la bande de transport doit être telle que les bagages/colis à scanner puissent être déposés et retirés facilement, c'est-à-dire sans trop d'efforts, sur la bande de transport par une personne de taille moyenne.
E2.1	30		Vous indiquez que le tunnel doit avoir une ouverture de 100 cm x 100 cm x 100. A quoi doit correspondre la troisième mesure de 100 cm ? s'agit-il de la hauteur de dépose des bagages ? de la profondeur du tunnel? de la longueur maximum d'un objet à scanner ?	L'ouverture du tunnel doit s'élever au minimum à 100 cm (largeur) et 100 cm (hauteur).
E2.1	30		Vous indiquez: Le système de scan doit fonctionner totalement de manière autonome à l'aide d'un générateur ou d'un dynawatt dont l'autonomie est de 8 heures au moins. Le système doit-il être alimenté par une source d'alimentation extérieure et indépendante ou doit-il être branché sur une prise électrique standard 220Vac ?	Le système de scanning ne doit pas nécessairement pouvoir être alimenté par une source externe ou indépendante mais il doit pouvoir être branché sur une prise électrique classique de 220 volts.
E2.1	30		Vous indiquez : Les opérations pour mettre le scanner en place (et le cas échéant pour le déployer) ne peuvent pas durer plus de 15 minutes, avec une équipe de max. 2 personnes, à compter de l'arrivée de l'appareil sur le site jusqu'au moment du premier scanning. Le système doit-il être mobile ou fixe en référence au §E1 page 29	L'objet du marché public est un système de scanning fixe. Le morceau de phrase "à compter de l'arrivée du véhicule sur le site jusqu'au premier scanning" doit être une erreur matérielle et ne doit, par conséquent, pas être prise en compte.
E2.1	30		Vous indiquez : Le système doit pouvoir être commandé de deux manières, manuellement comme automatiquement. Quelle fonction doit être disponible et/ou réalisée par l'appareil à rayons X ?	Le système doit fonctionner automatiquement. En cas de panne cependant, les objets à scanner qui se trouvent encore sur la bande de transport doivent pouvoir facilement être retirés.
E4.2.1	34		La langue utilisée lors du diagnostic téléphonique doit – elle obligatoirement être le néerlandais ou les langues telles que le Français ou l'anglais sont autorisées	La langue utilisée pour le diagnostic téléphonique doit obligatoirement être le néerlandais.